Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200067189-20170629-2017134-DE

République Française Département de la Creuse

Accusé certifié exécutoire

Communauté de Communes CIATE Bourganeuf – Royère de Vassivièra le préfet : 03/07/2017

## Communauté de communes de la CIATE – Bourganeuf - Royère

#### **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 juin 2017 - Délibération n° 2017/134

## Objet: DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « SPANC »

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE — Bourganeuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre-Chérignat sur la convocation en date du 21 juin 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents:**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE - SARTY – SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – PARAYRE – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI - BUSSIERE – PEROT – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LEHERICY - LABORDE – PATEYRON - GAUDY – PICOURET - DOUMY – et Mmes Laurent – Suchaud – Desseauve – Duranton – Thomas - Dumeynie – Battut – Defemme – MAZEAUD - PATAUD - BEAUX.

### Etaient excusés:

MM. RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET - MAZIERE – AUBERT – GAUCHI - DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – SCAFONE - COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD - CONCHON – COUFFY et MMES SPRINGER - JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT - COLON – HYLAIRE – NOUAILLE – PATAUD - LAPORTE.

# **Pouvoirs:**

Mme SPRINGER a donné pouvoir à Mme BATTUT - Mme JOUANNETAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD — Mme PIPIER a donné pouvoir à M. CHAPUT — Mme CAPS a donné pouvoir à M. LALANDE — M. CHOMETTE a donné pouvoir à M. GRENOUILLET — Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE — M. GAUCHI a donné pouvoir à Mme DUMEYNIE - M. CHAUSSADE a donné pouvoir à M. LABORDE — M. RABETEAU a donné pouvoir à M. PATEYRON - M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME — Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

#### Suppléances:

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. LEGROS remplace M. MAZIERE – Mme DURANTON remplace M. SIMONET - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme MAZEAUD remplace M. AUCOUTURIER – Mme BEAUX remplace M. CONCHON et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre JOUHAUD

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants 56			
67	45				
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
56	<b>=</b> 2	4	-	=	2

Afin d'équilibrer le budget primitif 2017 du budget annexe et conformément à l'octroi par le conseil communautaire d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe SPANC

Le Président propose au Conseil communautaire la décision modificative suivante :

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Recettes

774 Subvention exceptionnelle

+ 46 627.12 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

→ Accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.